

L'ordre étant lu pour la deuxième lecture du Bill No 6, Loi modifiant la Loi des chemins de fer. (Investigation de compagnies subsidiaires de téléphone ou de télégraphe);

M. Geary, appuyé par M. Stewart (Leeds) propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois et référé au comité des Chemins de fer, Canaux et Télégraphes.

Un message est reçu du Sénat, informant la Chambre que le Sénat a adopté la résolution suivante:—

Qu'il est expédient pour le Parlement d'approuver la Convention et le Protocole ayant pour objet de prévenir, par la construction d'ouvrages de consolidation, l'amointrissement des Chutes Niagara, et de prendre à titre d'expérience, une plus grande quantité d'eau de la rivière Niagara, lesquels Convention et Protocole ont été signés à Ottawa le deuxième jour de janvier mil neuf cent vingt-neuf, au nom de Sa Majesté pour le Dominion du Canada, par le plénipotentiaire y désigné, et que cette Chambre approuve cette Convention et ce Protocole.

et prie la Chambre de s'unir au Sénat en approuvant la Convention et le Protocole mentionnés.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 8, Loi modifiant la Loi des pénitenciers. (Visite d'un grand jury), étant lu;

M. Church, appuyé par M. Grimmer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Et un débat s'ensuivant, il est ajourné sur motion de M. Mackenzie King (Prince-Albert).

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 9, Loi modifiant la Loi des Postes. (Propriétaires de journaux) étant lu;

M. Church, appuyé par M. Grimmer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois, considéré en comité général, rapporté avec des amendements, considéré tel qu'amendé et remis pour troisième lecture à la prochaine séance de la Chambre.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 10, Loi modifiant la Loi des assurances. (Polices périmées) étant lu;

M. Church, appuyé par M. Grimmer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur la motion, elle est agréée.

Ledit bill est en conséquence, lu la deuxième fois et référé au comité des Banques et du Commerce.

L'ordre pour la deuxième lecture du Bill No 11, Loi modifiant la Loi des banques. (Coalitions) étant lu;

M. Church, appuyé par M. Grimmer, propose,—Que ledit bill soit maintenant lu la deuxième fois.

Après débat, la question étant posée sur ladite motion, elle est rejetée.